

momentanément son ressentiment et, après quelques semaines, il mit au jour un pamphlet virulent dans lequel, tout en défendant sa réputation, il critiquait amèrement la conduite du juge. Le pamphlet distribué abondamment dans toute l'entendue de la Puissance, fit sensation. Nombre de personnes ignorant le premier mot du procès, lurent cette défense habilement faite qui, à force d'être énergique, devenait une attaque sérieuse contre le caractère et les intentions du juge Short. Peu de temps après, ce dernier, miné par une maladie, dont il portait en lui le germe depuis quelques années, descendit dans la tombe, après avoir vu, avec amertume, son nom flétri devant l'opinion par son implacable adversaire.

Son fils, Robert Short, avocat de la défense, entreprend aujourd'hui la réhabilitation de la mémoire de son père, dans un pamphlet imprimé en Septembre dernier. Cette brochure est une réponse aux sarcasmes que le Dr. Worthington n'avait pas craint de lancer à l'adresse de l'honorable juge : il y reproduit, dans son exactitude, la partie de l'adresse de son père qui a donné lieu à la dispute ; puis, repassant les faits et les témoignages produits, il s'efforce de prouver que les paroles du défunt juge étaient parfaitement justifiables, qu'elles découlaient nécessairement de ces témoignages, et que l'orgueil froissé avait seul pu inspirer les diatribes dont son père a été l'objet. Notre ami, le Dr F. Paré, expose, à la fin de cet opuscule, la théorie de la défense, et cherche à prouver que l'ignorance seule ou le parti-pris ont pu récuser les nombreuses et hautes autorités sur lesquelles s'appuie cette théorie. En s'adressant au *Canada Medical Journal*, qui a pris fait et cause pour le Dr. Worthington, il l'invite à l'étude et à la réflexion avant de nier, *primo visu*, la possibilité du développement rapide et de la rupture d'un thrombus de la vulve pouvant occasionner la mort. Nous félicitons le Dr. Paré de la position qu'il a assumée dans cette affaire, et de sa savante coopération à l'acquittement d'un prisonnier qui, sans lui, aurait peut-être succombé sous une accusation dont il est peut-être innocent, ou qu'au moins la poursuite a failli à prouver d'une manière satisfaisante.